VILLE DE
CHAPAIS
BUREAU DU GREFFE

CHAPAIS
TOURNÉE VERS
L'AVENIR 2023

AVIS PUBLIC

AVIS D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 19-501

Aux contribuables de la Ville de Chapais

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Madame Mariève Bernier, greffière de la Ville de Chapais;

QUE le Conseil de la Ville de Chapais, au cours de sa séance extraordinaire tenue le 3 septembre 2019, a adopté le règlement numéro 19-501 portant le titre de :

Règlement 19-501 concernant une modification de zonage 0345-A

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Chapais le 4ième jour du mois de septembre 2019.

Mariève Bernier
Greffière de la Ville de Chapais

145, boul. Springer, C.P.380
Chapais (Québec) G0W 1H0
T 418-745-2511 F 418-745-3871
C info@villedechapais.com